

Délibération n°17

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
19 juillet 2017

Objet :
**Association AGIR (Association
pour la Gestion Indépendante
des Réseaux de transport
public): adhésion**

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYPAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20170711- DELIB2017071117-DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017
--

Rapport n°17 – Association AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public): adhésion

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 02 mai 2017 validant la prise de compétence organisation des transports urbains et non urbains,

Considérant que L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR), créée en 1987 par des élus et des techniciens de collectivités locales qui poursuivaient l'objectif de se doter d'une expertise indépendante des Groupes de transport, met à la disposition de ses adhérents les services d'experts sur toutes les problématiques liées au transport public, qu'il s'agisse de questions de réglementation, d'offre de transport, de choix du mode de gestion etc,

Considérant que dans le cadre de la mise en place d'un réseau de transports urbains et non urbains sur le territoire de RLV, la collectivité souhaite bénéficier de l'expertise technique et juridique du réseau de l'association AGIR pour l'aider dans ses réflexions,

Considérant que la cotisation de RLV pour adhérer à AGIR est de 7 000 € HT pour l'année 2017.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité,

- **approuve l'adhésion de RLV à AGIR,**
- **versera à AGIR le montant de la cotisation pour l'année 2017 soit 7 000 € HT,**
- **autorise le Président de RLV ou son représentant à signer tout acte ou document s'y reportant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 juillet 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON

